12
F-Rk-41 29093 A
Cesc
Fnc
24381

# EXPOSÉ JUSTIFICATIF POUR

Le sieur RÉVEILLON, Entrepreneur de la manufacture royale de papiers peints, *Fauxbourg Saint-Antoine.*

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY

# EXPOSÉ

## JUSTIFICATIF

## POUR

De Jean Riveron, Entrepreneur de la manufacture royale de peignes pleins, à Besançon, Sujet, Intimé.

# EXPOSÉ
# JUSTIFICATIF
## POUR

Le ſieur RÉVEILLON, Entrepreneur de la manufacture royale de papiers peints, *Fauxbourg Saint-Antoine.*

---

J'ÉCRIS ceci du fond d'une retraite, qui étoit le ſeul aſyle que je puſſe trouver contre les fureurs d'une multitude acharnée contre moi.

Je n'ai dans cette retraite, pour conſolation, que la compagnie de deux ou trois amis, qui tremblent encore que leurs aſſiduités ne me trahiſſent.

Ma femme, fugitive & errante, obligée de cacher un nom qui lui eſt cher, n'a d'autre aſyle que celui que lui a offert un paſteur vénérable.

Proscrits enfin tous les deux, en butte à la haine la plus cruelle & la plus injuste, nous ignorons l'un & l'autre la destinée qui nous attend.

Un nouvel objet de douleur se joignoit à mes maux : trois cent cinquante ouvriers que ma manufacture fait vivre, près de manquer de pain, ainsi que leurs enfans & leurs femmes, me déchiroient le cœur : leurs cris sont parvenus jusqu'à moi ; j'ai oublié un instant mes malheurs, & je n'ai songé qu'à ceux qui les menaçoient. J'ai pris, graces aux secours de mes amis, les précautions nécessaires pour faire continuer les travaux des atteliers.

Libre à présent de m'occuper de moi, je vais travailler à ma justification ; quand j'aurai satisfait à la voix de l'honneur, il sera temps encore de recueillir les débris de ma fortune.

Des ennemis cruels ( j'ignore qui ce peut être ) ont osé me peindre au peuple comme un homme barbare, qui évaluois au prix le plus vil les sueurs des malheureux.

Moi, qui ai commencé par vivre du travail de mes mains! Moi, qui sais par ma propre expérience, quand mon cœur ne me l'apprendroit pas, combien le pauvre a de droits à la bienveillance! Moi enfin, qui me souviens & qui me suis toujours fait honneur d'avoir été *ouvrier* & *journalier*, c'est moi qu'on accuse d'avoir taxé les *ouvriers* & *les journaliers* à QUINZE SOUS par jour!

Jamais la calomnie n'a été plus injuste, & jamais elle ne m'a paru plus cruelle! Un mot, ce me semble, suffisoit pour me justifier.

De tous les ouvriers qui travaillent dans mes ateliers, la plupart gagnent 30, 35 & 40 sous par jour, plusieurs en ont 50; les moindres en reçoivent 25. Comment donc aurois-je fixé à 15 sous le salaire des Ouvriers (1)? Mais la fureur ne raisonne pas; la calomnie paie d'audace.

(1) Il a paru, me dit-on, un écrit où l'on suppose, pour m'excuser dans l'esprit du peuple, que j'ai dit un mot qui a pu être la cause de son erreur; & l'on m'y

Au reſte, je le ſens, ce n'eſt pas une ſimple dénégation qui peut convaincre; & quand les gens réfléchis qui voudront bien me lire, auroient la bonté de me croire, je ne perſuaderois pas la claſſe de citoyens qu'on a prévenue contre moi. Je ne vois guere que le précis exact, ſcrupuleux de ma conduite dans mon commerce, qui puiſſe me juſtifier; je vais donc le préſenter au public; ſans doute il voudra bien me pardonner ces détails perſonnels; ma ſituation eſt mon excuſe: s'il eſt permis de parler de ſoi, c'eſt quand on eſt malheureux & irréprochable: les ames ſenſibles s'intéreſſent toujours à l'innocent calomnié.

---

prête cette phraſe, que « je tâcherai que les ouvriers » puiſſent vivre avec quinze ſous par jour ».

Je ſuis très-reconnoiſſant du zele qui a dicté cet écrit, & je le ſuis plus encore de la démarche des honnêtes citoyens que l'on y nomme, & qui ſe ſont dévoués pour appaiſer la multitude; mais je n'ai pas même tenu le propos qu'on dit avoir donné lieu à la mépriſe du peuple; & il eſt facile de voir que je n'ai pas pu le tenir; car il ne dépend pas d'un particulier, ni même de l'adminiſtration, de faire vivre un ouvrier avec *quinze ſous* par jour; une réduction ſi conſidérable dans le prix des denrées, ne dépend de perſonne.

Il y a préciſément quarante-huit ans que j'ai commencé à travailler, comme *ouvrier*, chez un papetier.

Après trois ans d'apprentiſſage, je me trouvai, pendant pluſieurs jours, *ſans pain*, *ſans aſyle*, & preſque *ſans vêtement*. J'étois dans l'état de déſeſpoir qui eſt la ſuite d'une ſituation ſi horrible; je périſſois enfin de douleur & d'inanition. Un de mes amis, fils d'un menuiſier, me rencontra; il manquoit d'argent, mais il avoit ſur lui un outil de ſon métier, qu'il vendit pour m'avoir du pain.

Ah! l'homme qui a ſi bien connu le malheur, oublie-t-il donc ſi aiſément les malheureux?

Il s'agiſſoit d'avoir de l'ouvrage: l'état de délabrement où je me trouvois n'étoit pas propre à inſpirer de la confiance. Le marchand chez qui l'on me préſenta, me repouſſa d'abord; il voulut bien enſuite me permettre de reſter chez lui pendant quelques jours. Il s'apperçut alors que la miſere ne ſuppoſe pas toujours l'inconduite. Il me

garda ; il s'attacha à moi, & je profitai de ses leçons.

En 1752, je ne gagnois encore que quarante écus par an ; mes économies, quand je quittai le marchand qui m'avoit recueilli, consistoient en *dix-huit francs*.

Rendu à moi-même, je préférai de travailler pour mon compte : j'avois de l'activité & un goût naturel pour les spéculations. Les premieres que je fis ne pouvoient pas être importantes, mais le succès m'en fut bien doux, & j'aime à me le rappeller : l'une me valut la premiere *montre d'argent* que j'aie portée, & l'autre les premiers *cent écus* que j'aie possédés.

C'est ainsi que j'ai commencé.

Bientôt une conduite réguliere, & la sorte d'intelligence qu'on me supposoit, me procurerent l'événement le plus heureux de ma vie. J'obtins le cœur & la main de la femme à laquelle j'ai le bonheur d'appartenir, & dont la possession a été ma plus précieuse fortune dans la prospé-

rité, comme elle fait ma plus douce consolation dans mon malheur.

C'eſt à la ſuite de ce mariage que j'ai commencé le commerce de papeterie. De l'économie, de l'activité, de l'exactitude, voilà les premiers & preſque les ſeuls moyens que j'employai.

En 1760 on commença à fabriquer, dans Paris, les papiers veloutés. J'en vendis d'abord; j'en voulus fabriquer enſuite. J'avois deux concurrens qui tenoient leur prix très-haut; je donnai mes papiers à moitié moins; &, par les ſoins extrêmes que je portai à la fabrication, j'en fis de très-ſupérieurs.

J'avois dix à douze ouvriers; mon local n'en comportoit pas davantage; mais les demandes qui ſe multiplioient en exigeoient le double; je louai alors, dans la vaſte maiſon que j'occupe, un emplacement aſſez conſidérable; j'y eus ſucceſſivement 40, 50, 60 & juſqu'à 80 ouvriers.

Je proſpérois, j'étois eſtimé, j'étois

content ; mes *ouvriers* l'étoient auſſi ; ils m'aimoient : je me trouvois heureux.

Mais je n'avois pas ſongé aux tracaſſeries de la jalouſie & au deſpotiſme des communautés. Je ne tardai pas à en éprouver l'animoſité ou l'humeur. Pluſieurs corps prétendirent, tour-à-tour, que j'envahiſſois leurs droits, & il ſe trouvoit toujours que, ſoit une partie de ma manufacture, ſoit une autre, étoit une uſurpation ; le moindre outil que j'imaginois ou que j'employois, n'étoit plus à moi ; c'étoit l'outil d'une manufacture ; la moindre idée que j'exécutois, étoit un vol fait aux *imprimeurs*, aux *graveurs*, aux *tapiſſiers*, &c. &c.

Des magiſtrats & des adminiſtrateurs également éclairés, me débarraſſerent de ces entraves ; je continuai à perfectionner mes ouvrages ; & aidé par le zele & l'attachement de mes *ouvriers*, je parvins à obtenir de nouveaux ſuccès.

C'eſt vers cette époque que j'achetai la maiſon que j'habite, & *qui depuis*. . . .

Mais *alors* elle me préſentoit la peſpective la plus flatteuſe. Un terrein de cinq arpens m'offroit un emplacement propre pour les atteliers immenſes que je projettois. J'y voyois d'avance un peuple d'*ouvriers* occupés, nourris par moi, & ſecondant mes travaux; je me complaiſois dans cette idée, & je ſongeois qu'en travaillant à ma fortune, je procurois du pain à deux cents familles.

Pour me dévouer excluſivement à cette manufacture, devenue l'objet chéri de mon ambition, je ſacrifiai un commerce de papeterie que j'avois dans Paris, & qui me rapportoit 25 à 30,000 livres de rente.

Je fis préſent de ce commerce à deux *ouvriers* qui étoient avec moi depuis longtemps, & auxquels je connoiſſois de la conduite & de l'intelligence : car j'ai toujours chéri & récompenſé en eux la ſageſſe & le mérite.

Il manquoit cependant quelque choſe à ma ſatisfaction.

Je ne trouvois pas, dans le papier qui se faisoit alors, les qualités que je desirois pour la fabrication de mes papiers peints. Je sus qu'il y avoit une papeterie à Courtalin, près de Farmoutiers, qui appartenoit à une veuve, mere de famille, pleine d'activité & d'intelligence, mais qui manquoit de moyens pécuniaires. J'achetai cette papeterie. J'eus le bonheur en même-temps d'être utile à l'ancienne propriétaire. Elle étoit très-embarrassée dans ses affaires; je me chargeai de les finir; j'y parvins à force de patience & de démarches. Je fis ensuite voyager ses enfans à mes frais pour les instruire dans l'art de la papeterie. Alors la manufacture de Courtalin reprit vigueur & devint une des meilleures du royaume. J'y fabriquai des papiers *vélin*, à l'imitation des Anglois. Cet heureux essai me valut l'honneur du prix institué par M. Necker pour l'*encouragement des arts utiles*.

Ce prix m'étoit d'autant plus agréable qu'il fut assez public dans le temps, que je ne l'avois pas demandé, ni personne pour moi.

Je lus avec transport, & j'ai relu bien souvent depuis, ces mots-ci, gravés sur l'exergue de la médaille :

*Artis & Industriæ præmium datum Joanni-Baptistæ Réveillon, anno* 1785.

Hélas ! cette même médaille, ce prix si flatteur de mes travaux, il m'a été volé dans mon désastre. Il y avoit à côté 500 louis d'or, qui m'ont été volés aussi. Ah ! je le dis du fond de mon cœur, j'eusse peu regretté cette somme, si ma médaille m'étoit restée.

Enflammé par ce titre de gloire, je me flattai d'arracher bientôt aux *Hollandois* le commerce de leurs papiers, comme j'avois enlevé aux *Anglois* celui des papiers peints.

Je me fis cependant un devoir de rendre cette papeterie, dans l'état brillant où elle étoit, à la mere de famille estimable qui en étoit d'abord propriétaire ; mais je lui demandai, & elle m'accorda la permission d'y conserver une sorte d'inspection ; j'y

laiſſai mes fonds. J'ai veillé depuis ſur cet établiſſement qui m'étoit cher; & une idée qui me le rend plus cher encore, c'eſt que j'y nourris tous les jours quarante familles d'*ouvriers*.

Plus libre cependant de me livrer à ma manufacture de Paris, je lui donnai un nouvel eſſor.

Sans avoir une connoiſſance approfondie des arts, ſans être ni deſſinateur, ni graveur, ni chymiſte, je formai bien réellement des chymiſtes, des deſſinateurs & des graveurs; c'eſt-à-dire, je les engageai, par mes obſervations, à appliquer leurs talens à la perfection de ma manufacture.

Mes nouveaux ſuccès exciterent encore la jalouſie. Un réglement parut, qui étoit deſtructeur de l'induſtrie, & qui me faiſoit à moi ſur-tout un tort irréparable. Les magiſtrats furent bientôt déſabuſés; ils eurent la bonté de viſiter ma manufacture. Le reglement fut ſupprimé.

De mon côté, pour me mettre une

bonne fois à l'abri des perſécutions, j'obtins, pour mon établiſſement, le titre de *manufacture royale.*

C'eſt alors que j'ai vraiment goûté le bonheur ; j'ai joui de cette ſatisfaction inexprimable, qu'éprouve un homme honnête, laborieux, qui s'eſt créé lui-même, qui n'eſt pas inſenſible à l'eſpece de gloire dont ſont accompagnés les travaux utiles, qui ſur-tout voit autour de lui une foule de ſes ſemblables, dont il eſt le bienfaiteur, qu'il ſauve, par le travail, des dangers de l'oiſiveté, & qu'il garantit de l'indigence par les fruits du travail.

Plus de 300 ouvriers (1) ſont journellement dans mes atteliers, & reçoivent, comme je l'ai obſervé, un ſalaire plus ou moins conſidérable.

J'en ai de quatre claſſes.

La premiere eſt celle des *deſſinateurs* & des *graveurs*, qui ſont plutôt, ſans doute, mes collaborateurs que mes gagiſtes. Ils

(1) Les autres ſont occupés en ville.

gagnent de cinquante à cent ſous par jour.

La ſeconde claſſe, compoſée des *imprimeurs*, des *fonceurs*, des *menuiſiers*, reçoit depuis 30 juſqu'à 50 ſous. Quelques-uns, mais très-peu, n'ont que 25 ſous.

La troiſieme claſſe conſiſte dans les *porteurs*, *broyeurs*, *emballeurs*, *balayeurs*, qui gagnent de 25 à 30 ſols.

La quatrieme claſſe, ce ſont les enfans depuis 12 ans juſqu'à 15. Car j'ai voulu m'arranger pour tirer auſſi parti de leurs ſervices, & être utile par-là à leurs peres & meres. Ils gagnent 8, 10, 12 & 15 ſous.

Chacune de ces claſſes a encore des gratifications annuelles, réglées ſur le ſalaire des ouvriers, & proportionnées à leur zele.

Enfin les peintres forment une claſſe ſéparée, qui travaille par *piece*, & qui peut gagner de 6 à 9 liv. par jour.

Il

Il eſt encore une autre eſpece d'ouvriers, qui ſont les *coleurs*; il y a trois *chefs* dans cette claſſe, qui chacun occupent dans Paris huit à dix ouvriers par jour, & ces ouvriers gagnent 40, 50 ſ., & quelquefois 3 liv.

Un artiſte très-diſtingué a bien voulu s'attacher à ma manufacture, & recevoir annuellement, pour prix de ſes talens, 10,000 livres d'honoraires, indépendamment d'autres avantages : j'occupe en outre un deſſinateur qui a 3000 liv. avec le logement; un autre qui a 2000 livres; & trois autres qui ont chacun 1200 livres de fixe, ſans les gratifications; enfin, ſur cinq commis, j'en ai dont les appointemens ſont de cent louis.

En un mot, en prix de *main-d'œuvre*, je paie tous les ans 200,000 livres au moins.

J'ai ſu établir, dans la claſſe des ouvriers le meilleur ordre & la diſcipline la plus exacte, ſans que leur attachement pour moi en ait diminué. Il ne ſe paſſe parmi eux aucun ſcandale, point de querelles, point d'indécence, point d'inconduite.

Quant aux enfans, j'ai ſoin qu'il leur

reſte aſſez de temps pour aſſiſter aux inſtructions religieuſes de leur âge.

De même auſſi, je permets aux ouvriers proteſtans de travailler les jours de fêtes.

Chaque ouvrier, chez moi, eſt sûr de ſon avancement en proportion de ſon intelligence & de ſon zèle; auſſi la plupart vieilliſſent-ils dans mes atteliers; ils ſavent que je m'empreſſe, quand ils ſe ſont attachés à moi, de les ſecourir dans leurs infirmités, & de les aider dans leurs beſoins.

Je crois leur en avoir donné, l'hiver dernier, une preuve qu'ils n'oublieront point. Pendant une partie des froids, les travaux des atteliers ſupérieurs furent ſuſpendus. Je gardai TOUS *les ouvriers ſans exception*; je leur payai leurs journées *le même prix* qu'auparavant; j'uſai des précautions les plus minutieuſes pour qu'aucun d'eux ne ſouffrît des rigueurs de la ſaiſon.

Je ne veux point, au reſte, qu'on me ſache gré de cette conduite; je ſais que le public a la bonté de la citer comme un acte de bienfaiſance; je la regarde, moi, comme un acte de devoir, & je me ſerois cru très-coupable d'agir différemment.

Mais devois-je m'attendre que trois mois après, le peuple me traiteroit comme un homme féroce & insensible aux misères du pauvre ? devois-je m'attendre qu'il recueilleroit avec tant d'avidité les calomnies répandues sur mon compte, par des ennemis méchans & vindicatifs ? que l'ami, le pere des *ouvriers*, seroit traité comme leur plus barbare ennemi ? & que le propriétaire de cette manufacture, où tant d'*ouvriers* trouvent leur subsistance, seroit subitement en butte à la haine & aux fureurs de quatre mille *ouvriers* ?

Les miens sont innocens; ah ! je me hâte de le dire, ils me connoissent trop bien, ils sont trop honnêtes (1), & ils me sont trop attachés ! Que ne leur eût-il

(1) Un de mes ouvriers a trouvé, dans les débris du pillage, quatre billets de la caisse d'escompte, dont trois de 1000 liv. chacun, & un de 200 liv. il les a remis aussi-tôt à la personne chargée de ma caisse.

Un autre a trouvé aussi de l'argent épars, & l'a remis de même.

Le premier de ces ouvriers se nomme *Rohard*, & l'autre *Pagé*; car il est juste qu'ils soient connus.

été possible de me défendre! La maison qui faisoit mes délices ne présenteroit pas aujourd'hui le spectacle affreux de la désolation. Mais que pouvoient-ils, sans armes, contre une multitude armée, ivre & furieuse?

Au reste, je le dis bien sincérement, je n'en veux point au peuple, malgré les maux qu'il m'a faits; il a été entraîné; mais combien sont criminels & punissables les gens qui l'ont porté à ces affreux excès!

Encore une fois! j'ignore, ou je ne puis pas dire précisément quelle bouche impure a soufflé la rage dans le cœur de tous ces *malheureux*; mais je sais qu'on a ourdi avec artifice les calomnies qui les ont égarés, je sais qu'on les a échauffés graduellement; je sais qu'on a été me dépeindre par-tout à eux comme l'ami de la noblesse; je sais qu'on m'a supposé auprès d'eux l'ambition du *cordon de Saint-Michel*; je sais qu'on leur a distribué de l'argent; je sais qu'on a fini par leur dire que je voulois que les ouvriers ne gagnassent que *QUINZE SOUS par jour*.

L'effet n'a que trop bien répondu à l'attente des calomniateurs.

En un instant mon nom est voué à l'exécration publique ; il est répété avec horreur dans tout le quartier que j'habite ; il retentit bientôt dans Paris avec les épithetes les plus injurieuses ; le peuple me met au rang des plus infames scélérats ; il vient chez moi pour me déchirer. Honoré alors de la fonction d'*électeur* j'étois à l'archevêché ; j'échappe à ces furieux ; mais ils se vengent d'abord sur l'effigie dérisoire qu'ils imaginent pour me désigner ; ils la décorent du même *cordon* qu'on leur a dit que j'ambitionnois : ils le suspendent à un monument d'infamie qu'ils portent en triomphe dans une partie de Paris. Ils viennent aussi-tôt pour dévaster & brûler ma maison ; ils l'annoncent hautement. La présence de la garde les intimide ; ils disent que le lendemain ils reviendront armés : ils tiennent parole, & à midi ils reparoissent.

En vain une garde nombreuse est appellée pour me défendre. En sa présence même ils enfoncent mes portes, ils se ré-

pandent dans mes jardins, & ils se livrent alors à un excès de rage qu'il est impossible de concevoir. Ils allument trois feux différens, dans lesquels ils jettent successivement mes effets les plus précieux, & ensuite tous mes meubles, sans en excepter un, mes provisions mêmes (1), mon linge, mes voitures, mes registres (2).

N'ayant plus rien à brûler, ils se jettent sur les décorations intérieures de mes appartemens : ils brisent toutes les portes, toutes les boiseries, tous les chassis des fenêtres ; ils mettent en morceaux ou plutôt en poussiere toutes mes glaces ; ils enlevent les chambranles de marbre de toutes les cheminées, & les brisent aussi ; ils arrachent même jusqu'à des rampes de fer ; enfin, joignant la bassesse à la fureur, ils m'emportent une grande partie de mon argent.

Et pour comble de malheur, ils commettent les mêmes excès chez mon loca-

(1) Jusqu'aux volailles que je nourrissois.

(2) Hors un qui a été sauvé, tous ceux que j'avois depuis trente ans ont été brûlés.

taire & mon ami, le sieur de la Chaume (1).

En un mot, on m'assure que le spectacle de cette dévastation peut seul en donner l'idée.

Cet accès de rage a duré pendant près de deux heures ; alors les troupes, qu'ils avoient eux-mêmes la hardiesse d'attaquer, ont tiré sur ces furieux, & ils se sont dissipés.

Ainsi, sous le prétexte d'un propos que je n'ai ni tenu ni pu tenir, j'ai été en un instant écrasé d'infortunes.

Une perte immense (2), une maison

(1) Les effets de ceux de mes commis qui logent chez moi, ceux même de mes domestiques, rien n'a été excepté.

(2) Il m'est encore impossible d'évaluer exactement cette perte, d'après les apperçus qu'on me donne ; voici au reste le tableau qu'on m'en a fait passer.

J'ai perdu :

Ma Médaille d'or.
Cinq cents louis en or.
Beaucoup d'argent comptant.
De l'argenterie.
Tous mes titres de propriété.
7 à 8,000 liv. de billets.
10 à 12,000 liv. de dessins précieux & d'estampes choisies.

495



dont je faisois mes délices, & qui présente par-tout l'image de la désolation, mon crédit ébranlé, ma manufacture détruite, peut-être, faute des capitaux nécessaires pour la soutenir; mais suf-tout (& c'est ce coup qui m'accable), mon nom qui a été voué à l'infamie, mon nom qui est abhotré parmi la classe du peuple la plus chere à mon cœur : voilà les suites horribles de la calomnie répandue contre moi. Ah ! ennemis barbares ! qui que vous soyez, vous devez être satisfaits !

Et cependant, quels sont mes torts ? On vient de le voir ; je n'ai jamais nui à personne, même aux méchans. J'ai quelquefois fait des ingrats, mais jamais des malheureux.

*Signé* RÉVEILLON.

---

Quinze mille francs de glaces.

Cinquante mille francs de meubles.

Quarante mille francs, dont 30,000 liv. environ en papiers de la manufacture de Courtalin, & plus de 10,000 liv. en *rouleaux* de mes magasins, en *carmin*, en *papiers peints*, &c.

J'ai en outre pour 50 à 60,000 liv. de réparations à faire ; & si je voulois rétablir ma maison dans l'état où elle étoit, j'en aurois pour cinquante mille écus.

environ 200 mille francs